



Formulaire de demande d'indemnisation

Participation à des réunions en soirée

Demande à adresser à la coordinatrice de la CPTS

Hilal BILICAN

coordination.cptsnordbx@gmail.com

Tél : 06 20 42 38 75

Identité du professionnel de santé	Nom : Prénom : Fonction (pour les membres du bureau ou du CA) : Profession : Coordonnées :
Motif de la réunion	
Date et horaires de l'évènement Lieu de l'évènement	
* Montant dû	

* Tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 28/11/2023, la perte d'activité liée à la participation aux réunions en soirée du conseil d'administration, du bureau, ou des commissions, réunions au titre de la CPTS, est indemnisée sur la base de 50 €/h par réunion.

Fait à, Le

Signature du demandeur :

CPTS Nord Bordeaux
249 Rue Mandron, 33300 Bordeaux
06 20 42 38 75 - cptsnordbx@gmail.com
N° SIRET : 921 924 015 00016